



VISA CONSULAIRE RETOUR POUR APS

Par **redouaneAOULAD**, le **03/10/2014 à 10:23**

Bonjour,rrnrnJe suis un jeune diplômé marocain de l'université de Lille 1 en master 2 Sol et eau, promotion 2014. J'ai entamer la procédure de l'autorisation de séjour provisoire, et je viens d'avoir une réponse favorable, le problème c'est que ma titre de séjour est expiré le 15 septembre et par conséquent j'ai été obligé de rentrer au Maroc, la question est ce que dans ce cas j'ai le droit de déposer une demande de visa retour?, si oui quelles sont les pièces demandées ?rrnrnJe vous remercie par avance